

2º assemblée ordinaire du Conseil d'administration, Mardi le 13 février 2024, 19 h, Centre communautaire Champigny – Salle polyvalente 7519, boulevard Wilfrid-Hamel En mode hybride (présentiel et virtuel)

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S:

M. Réjean Martel Président
M. Maxime Le Pluart Vice-président
M^{me} Aline Dumont Secrétaire
M^{me} Lisa Baril-Gravel Trésorière
M. Laurier Bérubé Administrateur
M. Sébastien Deveault Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S:

M. Louis Martin Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien

M. David Weiser Conseiller municipal, District du Plateau (dép. 20h30)

M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc Conseillère municipale, District du Cap-aux-Diamants (zoom)

M^{me} Sayana Khuon Conseillère en consultations publique

M^{me} Priscilla Lafond Conseillère en consultations publique

M^{me} Kathleen Breault Secrétaire de soutien

M^{me} Judith Gagnon Beaulieu Service de la planification et de l'aménagement,

Ville de Québec

M. Sébastien Dumas Service du développement économique, Ville de Québec (zoom)

ÉTAIENT ABSENT.E.S:

21 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

31 citoyen.ne.s sont présent.e.s en virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M. Laurier Bérubé demande l'ajout du sujet «Qualité de l'air - questions posées au MELCFP et réponses reçues» au point Dossiers du Conseil de quartier.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Présentation de la démarche de participation publique : PPU au sud de l'aéroport	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de rencontre du mardi 9 janvier 2024	20 h 00
5.	Affaires découlant du procès-verbal • Résolution CQA-24-CA-05 : rencontre citoyenne de l'avenue Notre-Dame (rivière Lorette) • Résolution CQA-24-CA-06 : marquage en dents de dragon sur l'avenue Notre-Dame	20 h 02
6.	Trésorerie	20 h 10
7.	Période de questions et commentaires du public	20 h 15
8.	 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 Table de concertation vélo Sentier piétonnier Buffon - L'Étincelle Invitation citoyenne : Fête 65° Jouvence Demande pour modifier le nom du parc Saint-Ange Qualité de l'air - questions posées au MELCFP et réponses reçues 	20 h 30
9.	Période d'information du conseiller municipal	20 h 45
10.	Divers • Nomination d'un.e. président.e d'élection • Conférence/présentation lors de l'AGA	21 h 00
11.	Informations et correspondance	21 h 10
12.	Levée de l'assemblée	21 h 20

RÉSOLUTION CQA-24-CA-07

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE : PPU AU SUD DE L'AÉROPORT

M^{me} Priscilla Lafond présente les élus et les employé.e.s de la Ville qui assistent à la rencontre.

M^{me} Judith Gagnon Beaulieu, chargée de projet pour le PPU du secteur sud de l'aéroport, présente ce qu'est un plan particulier d'urbanisme et le territoire couvert par celui-ci. La Ville aura le défi de concilier ces trois sphères de développement : la conservation de milieux naturels (dont des milieux hydriques et humides – MHH), l'acceptabilité sociale (pour que ce soit agréable pour les citoyens comme pour les travailleur.euse.s) et le développement industriel (sur le territoire même de l'agglomération sans aller piger dans les espaces agricoles). M^{me} Judith Gagnon Beaulieu présente ensuite les étapes de développement et les objectifs préliminaires.

Le développement du secteur localisé au sud de l'aéroport Jean-Lesage est souhaité par la Ville afin d'accueillir certains usages industriels et technologiques afin de répondre aux besoins d'espaces à l'intérieur de périmètre d'urbanisation. Le <u>Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Québec</u> (PRMHH) cible d'ailleurs cette zone pour que le développement économique se fasse en conciliation avec la conservation des milieux naturels en place, dans le respect des milieux humides d'intérêt.

M^{me} Priscilla Lafond explique ensuite à l'assemblée la démarche de participation publique qui accompagnera l'élaboration du <u>Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur sud de l'aéroport</u>. Les citoyens et les administrateurs auront l'occasion de poser leurs questions concernant la démarche de consultation, que ce soit en ateliers d'échanges avec le public, avec un questionnaire en ligne, une période de consultation écrite et une demande d'opinion au Conseil de quartier. Le 22 février prochain, il y aura notamment un atelier avec les acteurs clé en environnement. Le 11 avril, il y aura un <u>atelier d'échanges avec les citoyens</u> et un questionnaire complémentaire. En mai, une première mouture sur les orientations dégagées sera présentée et vers la fin 2024-début 2025, la version préliminaire du PPU (projet de règlement) pourra être présentée.

M^{me} Priscilla Lafond invite les citoyen.ne.s à poser leurs questions et commentaires. M^{me} Lisa Baril-Gravel s'interroge sur la conciliation avec les résidents, notamment ceux qui sont limitrophes au territoire concerné et des voies routières qui les entourent. M^{me} Judith Gagnon Beaulieu répond que ces aspects seront pris en compte de la réflexion de la Ville.

Un citoyen s'interroge sur la volonté de la Ville d'installer un parc industriel dans un milieu humide dans un quartier déjà aux prises avec un problème de qualité de l'air. Il se demande également si le projet est sujet à être soumis par le BAPE. L'élue responsable des dossiers d'urbanisme, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, explique qu'il n'y

aura pas de demande au BAPE puisqu'un usage industriel était déjà prévu depuis 2020. Il n'empêche que la Ville devrait prendre en compte la question des milieux humides identifiés. M. Sébastien Dumas précise que des zones tampons seront prévues entre les terrains industriels et résidentiels, de même que certaines mesures seront analysées sous peu en ce qui concerne les impacts de la circulation automobile.

M. Réjean Martel se question sur le fait d'installer des usages industriels sur un territoire où des milieux humides exceptionnels ont été identifiés. M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc répond qu'il s'agit en effet de concilier ces deux visions (protection des milieux humides et développement industriel).

Un citoyen fait part des bruits de l'autoroute, de voie ferrée et d'aéroport qui sont déjà présents dans le quartier et se demande si la construction de bâtiments, selon ce qui sera construit dans cette zone, ne va pas accentuer cette problématique. M^{me} Judith Gagnon Beaulieu répond que puisque la Ville est actuellement en amont de sa démarche, ce type de nuisances sera pris en compte dans la planification à venir. M. Sébastien Dumas rappelle que ce ne sera pas tout le territoire qui sera développé, mais bien des parcelles.

Un citoyen rappelle que la présence de machinerie lourde (ex. camions) n'est pas permise sur la route de gravier près de la voie ferrée. M. Sébastien Dumas mentionne que la Ville tiendra compte de ce type de détails dans la planification des artères du secteur.

Un autre citoyen se demande quels types d'experts (qualité de l'air ? pollution sonore ? météorologie ? santé publique ?) seront rencontrés à la rencontre de février. M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc rappelle qu'elle siège avec M. Louis Martin sur la Commission consultative sur la qualité de l'air de la Ville et que l'enjeu de la qualité de l'air sera pris en compte.

Un citoyen se demande si les conclusions des échanges entre les experts lors de l'atelier de travail de février seront rendus publiques. M^{me} Judith Gagnon Beaulieu répond qu'il s'agit d'un intrant supplémentaire qui viendra contribuer à la réflexion de la Ville. Le citoyen se question à savoir, si les avis d'experts et ceux des citoyens sont défavorables, si la Ville ira quand même de l'avant. M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que puisque les usages industriels déjà permis ne peuvent pas être retirés, la Ville sonde les experts et la population en amont pour concilier tous les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Une citoyenne se questionne sur les arbres qui seront coupés et si des mesures seront prises pour compenser ce fait. M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc répond que ce PPU est un outil pour encadrer et baliser les impacts sur le site.

Un citoyen, ancien membre du conseil, se demande si un actuel membre du Conseil est attitré au dossier et pourra assister à la rencontre du 22 février. M^{me} Lisa Baril-Gravel et M^{me} Aline Dumont se proposent pour y assister.

Un autre citoyen questionne le point des usages industriels déjà permis qui ne peuvent pas être retirés selon un nouveau règlement d'une loi provinciale pour protéger les milieux humides et hydrides. M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc répond que c'est le besoin

de nouveaux espaces industriels à l'intérieur du périmètre actuel d'urbanisation de Québec qui entre en jeu, afin d'éviter d'élargir ce périmètre urbain. La Ville fait le pari de concilier la protection des milieux humides et le développement industriel (qui n'est pas nécessairement de l'industrie lourde).

Une citoyenne se questionne sur les usages industriels, alors qu'il pourrait y avoir d'autres types d'usages. M^{me} Judith Gagnon Beaulieu explique que plusieurs éléments du territoire, donc le bruit environnant, font en sorte que peu d'affectations sont compatibles. M. Sébastien Dumas rajoute que les affectations doivent concorder avec le schéma d'aménagement de 2020 de la Ville.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU MARDI 9 JANVIER 2024

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 9 janvier 2024.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-08

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Affaires découlant du procès-verbal

5.1 Résolution CQA-24-CA-05 : rencontre citoyenne de l'avenue Notre-Dame (rivière Lorette)

Le mois dernier, le Conseil avait adopté une résolution pour demander à la Ville d'organiser une rencontre entre les citoyen.ne.s concerné.e.s par les débordements récurrents de la rivière Lorette sur l'Avenue Notre-Dame et les employés de la Ville responsables de ce dossier afin de discuter des scénarios possibles pour améliorer la situation dans ce secteur.

M. Louis Martin explique que la demande a été transférée à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et qu'une rencontre est en cours de planification. Elle devrait être réalisée avant l'été 2024.

- 5.2 Résolution CQA-24-CA-06 : marquage en dents de dragon sur l'avenue Notre-Dame
- M. Réjean Martel partage la réponse de la Ville.

Voici les résultats des relevés de vitesse au 85° centile (« V85 ») pour les 5 emplacements où sont situés les projets-pilotes de marquage de « dents de dragon » :

Familiana			
Emplacement Notre-Dame Coin Beaumont/Jean-gauvin	V/0E	date	Condition routière
Avant dents de dragon	65		
	61		
Après dents de dragon Différence	- 4	23/10/2023	Mountee
Difference	-4		
Emplacement			
Notre-Dame devant 2668	V85	date	Condition routière
Avant dents de dragon	70	08/11/2021	Sèche
Après dents de dragon	69	24/11/2023	Sèche
Différence	-1		
Emplacement			
Notre-Dame Coin Milton	VOE	date	Condition routière
Avant dents de dragon	65		
Après dents de dragon		24/11/2023	Séche
Différence	-2		
Emplacement			
Saint-Félix Coin Pierre-Pinel	V85	date	Condition routière
Avant dents de dragon	61	12/11/2021	Sèche
Après dents de dragon	56	23/10/2023	Mouillée
Différence	-5		
Emplacement			
Saint-Félix Coin Maires-Lessard	V85	date	Condition routière
Avant dents de dragon	69		
Après dents de dragon	60		
	-		THE STREET

(Les mesures de vitesse ci-dessus ont été effectuées par un employé auxiliaire de la Ville depuis un véhicule non-identifié, comme il est de mise pour ce type de relevé.)

Les comparatifs démontrent tous une tendance à la baisse de la vitesse pratiquée à la suite de la mise en place des dents de dragon, ce qui semble indiquer que le marquage crée l'effet escompté. Les écarts de rendement (de -1 à -9 km/h), quant à eux, font ressortir le fait que l'emplacement précis et le type de motif a également un rôle à jouer.

Nous considérons ces données comme fort encourageantes, et allons poursuivre notre réflexion pour optimiser la méthode et utiliser ce type de moyen d'atténuation à d'autres endroits du territoire.

M. Louis Martin explique que les analyses de la Ville ont comparé la moyenne à 85% (V85) et le constat qui en ressort est une légère baisse de vitesse.

5.3 Qualité de l'air

M. Martel invitent les citoyen.ne.s dans la salle à se présenter comme représentant du Conseil de guartier à la Commission consultative sur la qualité de l'air de la Ville.

6. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 3 244,33 \$ au compte du Conseil. Il reste un léger montant résiduel de la subvention de projet de sécurité routière.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-09

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Laurier Bérubé il est résolu de verser 100\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S

Un citoyen rapporte que sa conjointe a eu un accident à l'intersection du boulevard Auclair et de la rue du Zéphyr où le banc de neige empêche de voir l'arrivée de véhicules. Il suggère l'ajout d'un arrêt-stop également. M. Louis Martin répond que le moyen le plus facile pour améliorer la situation est de le signaler au 311 : faire abaisser l'accumulation de neige est assez facile ; l'installation d'un arrêt peut prendre plus de temps, mais il demeure que le signalement au 311 est pertinent.

Une citoyenne habitant une copropriété dans le secteur Legendre vient témoigner d'un problème avec la signalisation à l'angle de la rue du Printemps et du boulevard Auclair, sur un tronçon d'environ 100 pieds où on ne voit pas d'interdiction de stationnement. En été, la situation ne cause pas tant de problèmes, mais en hiver, des voitures stationnées de façon régulière empêchent le déneigement efficace de la rue dont la largeur ne permet ainsi que le passage d'une seule voiture. Le site est donc dangereux pour la circulation des voitures dans les deux sens et pour les gens qui vont marcher à leur boite postale. Le délai entre l'annonce d'opération déneigement et le déneigement lui-même fait que les voitures problématiques peuvent être difficilement remorquées. M. Louis Martin a noté la problématique et entrera en communication avec la citoyenne.

Une citoyenne s'interroge sur le déploiement du projet de marquage en dents de dragon sur le rang Saint-Ange. M. Louis Martin répond que la Ville attend toujours l'aval du Ministère des Transports pour effectuer le projet.

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier

M. Sébastien Deveault et M^{me} Lisa Baril-Gravel poursuivent leur travail sur le projet.

8.2 Table de concertation vélo

M. Laurier Bérubé mentionne qu'à l'ordre du jour à la prochaine rencontre de la TCV du 20 février, il y a la demande d'un lien cyclable vers l'Ancienne-Lorette. M. Laurier Bérubé rappelle le dossier du repavage de la rue Laberge, en lien avec la Vision de la mobilité active de la Ville.

8.3 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

M. Sébastien Deveault présente des photos du sentier de la rivière Cap-Rouge où une machine a visiblement déneigé cet étroit passage en plein bois (géré par le Conseil du Bassin-Versant de la rivière Cap-Rouge). Il met cet élément en relief avec les raisons données par la Ville quant à l'impossibilité de déneiger ou du moins d'entretenir la passerelle Buffon-L'Étincelle. Il souhaite faire une résolution pour demander à la Ville l'entretien de cette passerelle.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-10

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu de demander à la Ville l'entretien hivernal impliquant de damer le sentier de la passerelle Buffon-L'Étincelle.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Invitation citoyenne : Fête 65^e Jouvence

M. Réjean Martel fait part qu'en 2020, le Conseil devait participer au 60^e anniversaire du secteur Jouvence, événement qui a été annulé par la pandémie.

Il a partagé au Conseil une annonce du comité organisateur qui souhaite relancer le projet en septembre au Parc Claude-Germain. Il demande aux membres s'ils souhaitent réitérer leur appui à cet événement afin de souligner les 65 ans d'existence du secteur Jouvence (Champigny, Jouvence, Saint-Ange).

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs d'implication communautaire du Conseil.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-11

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu que le Conseil appuie le projet de Fête du 65^e anniversaire de Jouvence.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Demande pour modifier le nom du parc Saint-Ange

M. Réjean Martel a reçu une lettre de citoyen.ne.s proposant de donner le nom de Raymond Laberge à l'actuel parc Saint-Ange et de donner le nom de Denise Paradis à l'actuel centre de loisirs de Saint-Ange (ancienne école Saint-Ange).

La lettre explicative est en annexe 1.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-12

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu que le Conseil appuie la démarche de la famille Laberge pour faire renommer le parc Saint-Ange en parc Raymond Laberge et de donner le nom de Denise Paradis à l'actuel centre de loisirs de Saint-Ange.

Adoptée à l'unanimité

8.6 Qualité de l'air

Le Conseil avait fait parvenir à M. Marc-André Foucreault, analyste au réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec, les interrogations que le Conseil de quartier de l'Aéroport souhaite soumettre concernant les données de qualité de l'air enregistrées par la sonde de Champigny. Les réponses se trouvent en annexe 2 du présent procès-verbal.

Si les citoyen.ne.s ont des interrogations, le Conseil en rediscutera à la séance de mars.

9. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin fait part que dans sa Vision sur l'aménagement de corridors de vélo, la Ville souhaite connecter les axes nord-sud et le projet connecterait l'Aéroport.

M. Louis Martin et M. Réjean Martel résument quelques éléments du nouveau règlement sur les conseils de quartier (deux postes cooptés non genrés, pouvoirs du président à gérer les débordements en assemblée, horaire du tour de parole des élu.e.s, séances en mode hybride, règles d'éthique, nouveaux outils de communication).

10. DIVERS

10. 1 Nomination d'un.e. président.e d'élection

M^{me} Sayana Khuon rappelle aux membres de préparer le rapport annuel et les états financiers et propose aux membres d'élire un.e président.e en vue de cette même AGA.

RÉSOLUTION NDL-24-CA-13

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport nomme M^{me} Sayana Khuon (ou son/sa remplaçant.e) président.e d'élection pour l'assemblée annuelle d'avril 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Conférence/présentation lors de l'AGA

Étant donné la rencontre du 11 avril liée au PPU du sud de l'Aéroport, le Conseil invitera les citoyens à assister à cette rencontre plutôt que d'organiser la tenue d'une conférence.

11. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

M^{me} Sayana Khuon rappelle que l'activité de reconnaissance des membres bénévoles aura lieu le 29 mai, pour un spectacle de Gregory Charles au centre Vidéotron.

La prochaine rencontre du Conseil se tiendra le 12 mars 2024.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il es	ésolu de lever l'assemblée à 21 h 35.
Procès-verbal rédigé par M ^{me} I M. Réjean Martel.	hleen Breault et révisé par M ^{me} Aline Dumont et
Réjean Martel, président	Aline Dumont, secrétaire

Annexe 1

Proposition d'argument pour Raymond Laberge

Raymond Laberge (1933-1991) est un fier descendant de Robert De Laberge (1638-1712), arrivé à Québec en 1658, un des pionniers de la Nouvelle-France et ancêtre de tous les Laberge d'Amérique du Nord, dont plusieurs ont occupé des positions importantes au sein de l'industrie, de l'église et des États canadiens et américains. Né sur le chemin de Sainte-Foy, Raymond s'installe avec ses parents ainsi que ses frères et ses sœurs dans le rang Saint-Ange en 1952. Dès son arrivée dans le quartier, il commence à s'impliquer socialement en devenant membre, puis président de la Jeunesse agricole catholique (JAC) de l'Ancienne-Lorette, organisme qui vise à améliorer les conditions de vie des jeunes ruraux. Il devient par la suite membre des Chevaliers de Colomb, du Club Richelieu et du club Optimiste de cette paroisse. Il est aussi nommé marguiller et siège sur le conseil d'administration de la Caisse populaire de l'Ancienne-Lorette. En 1978, il est nommé par la Ville de Sainte-Foy pour siéger sur le Comité consultatif sur les zones agricoles de cette municipalité. Avec son épouse Denise Paradis, il contribue au bien-être et à la qualité des citoyens des quartiers Jouvence, Saint-Ange et Saint-Denis en s'impliquant dans divers comités et notamment en défendant la conservation et la transformation de l'ancienne école primaire de Saint-Ange en demandant son acquisition par la Ville de Sainte-Foy et sa transformation en centre de loisirs local et du terrain de l'école en parc public. Ce fut chose faite et les différents organismes ont pu retrouver une salle communautaire, des salles de rencontre plus petite, des aires de jeux intérieurs et extérieurs. Raymond s'investit dans plusieurs activités sportives, comme la balle molle et le hockey mineur à Sainte-Foy et devient dans les années 1980 directeur des Loisirs Laurentiens. Son implication a été déterminante dans la construction de l'identité des quartiers Jouvence, Saint-Ange et Saint-Denis, au développement global des résidents de ce quartier ainsi qu'à leur intégration culturelle et sociale.

Proposition d'argument pour Denise Paradis

Denise Paradis (1934-2012) est une descendante de Pierre Paradis (1604-1675), arrivé de France à Québec en 1652, ancêtre de tous les Paradis d'Amérique du Nord. Née à l'Ancienne-Lorette, dans le secteur Grand-Désert, elle devient enseignante, profession qu'elle exerce de 1951 jusqu'à son mariage en 1957. Toujours généreuse et dévouée envers ses concitoyens, elle se joint dans les années 1950 à la Jeunesse agricole catholique de l'Ancienne-Lorette (JAC), organisme qui vise à améliorer les conditions de vie des jeunes ruraux dont elle deviendra présidente et où elle rencontre son futur mari, Raymond Laberge. Elle fonde par la suite l'association des Équipes sociales chrétiennes avec des anciens de la JAC et notamment le père Louis O'Neill (1925-2018), qui deviendra en 1976 ministre des Affaires culturelles du Québec. Après son mariage avec Raymond Laberge, elle s'installe avec lui dans leur maison du rang Saint-Ange. Elle s'implique dans sa communauté en devenant successivement membre de la Caisse populaire de l'Ancienne-Lorette et marguillère de la paroisse. À la fermeture de l'école primaire de Saint-Ange, elle s'implique dans la défense de la conservation et la transformation de l'ancienne école primaire de Saint-Ange en

demandant son acquisition par la Ville de Sainte-Foy et sa transformation en centre de loisirs local et du terrain de l'école en parc public. Ce fut chose faite et les différents organismes ont pu retrouver une salle communautaire, des salles de rencontre plus petite, des aires de jeux intérieurs et extérieurs. Son implication a été déterminante dans la construction de l'identité des quartiers Jouvence, Saint-Ange et Saint-Denis, au développement global des personnes de ce quartier ainsi qu'à leur intégration culturelle et sociale.

Demande

Nous proposons de donner le nom de Raymond Laberge à l'actuel parc Saint-Ange et de donner le nom de Denise Paradis à l'actuel centre de loisirs de Saint-Ange (ancienne école Saint-Ange).

Préparé par :

Jean, Guy, Martine, Sylvain et Vincent Laberge

9 avril 2021

Annexe 2

Réponses du MELCCFP au sujet de la qualité de l'air

1. Comment est-il possible de passer d'une moyenne sur sept ans (2013 à 2020), de 97 heures à 267 heures de mauvaise qualité de l'air pour 2020.

En effet, l'année 2020 se démarque par un plus grand nombre d'heures de mauvaise qualité de l'air. Cette augmentation est principalement due à un nombre plus important de jours de smog en janvier et février. En fait, la région de Québec a connu 10 jours d'avertissement de smog au mois de février comparativement à une moyenne de 3 jours au cours des derniers hivers. Vous trouverez ci-dessous le nombre d'heures de mauvaise qualité de l'air pour la station située dans votre secteur. Comme vous, nous constatons que les années 2020, et 2021 dans une moindre mesure, sont plus élevées que les années précédentes. Par contre, cette augmentation n'est pas forcément la conséquence d'une tendance de fond et peut être due qu'à des conditions moins propices à la dispersion des contaminants et donc plus propice à des événements de mauvaise qualité de l'air. Déjà les résultats pour l'année 2022 sont revenus près de la moyenne des dernières années.

Année	Mauvaise qualité de l'air (h)
2013	104
2014	90
2015	80
2016	72
2017	81
2018	141
2019	111
2020	267
2021	189
2022	127
Moyenne :	126,2

2. Comment est-il possible que le chauffage au bois soit considéré en 2021 comme la seule source importante de mauvaise qualité de l'air, alors que les pires mois sont par ordre décroissant : août, février, janvier, juin et novembre, pour un total de 189 heures. Les pires mois en 2022 sont par ordre décroissant : janvier, mai, juin, mars et avril, pour un total de 127 heures.

Le chauffage au bois n'est pas la seule source de mauvaise qualité de l'air dans le secteur Champigny, mais en est la source principale. Vous trouverez ci-dessous les nombres d'heures de mauvaise qualité de l'air pour les années 2020 à 2022 séparés par mois. Vous pourrez constater que la majorité des épisodes de mauvaise qualité de l'air surviennent pendant les mois de novembre à février. J'attirais également votre attention sur le mois de février 2020 qui a été discuté à la question précédente.

Mois	2020 (h)	2021 (h)	2022 (h)
janvier	27	34	77
février	134	39	22
mars	0	10	8
avril	0	0	0
mai	2	0	0
juin	23	0	0
juillet	0	28	0
août	3	43	0
septembre	11	0	0
octobre	0	3	0
novembre	22	21	5
décembre	45	11	15
Total :	267	189	127

3. Comment expliquer qu'en 2022, le mois de janvier représente 50% des jours et 8% des heures de mauvaise qualité de l'air dans le secteur Champigny alors que l'on n'attribue aucune mauvaise journée de qualité de l'air à la ville de Québec pour toute l'année.

Les statistiques de "Québec" réfèrent ici à la région météorologique de Québec et non pas à celles de la ville de Québec. Les statistiques de l'indice de la qualité de l'air pour les régions météorologique sont calculées en excluant les stations et les polluants à portée plus locale. Ainsi les statistiques de la région de Québec sont le reflet de ce qui est mesuré dans la grande région de Québec sans les influences locales comme dans le secteur Champigny par exemple. Les statistiques régionales nous renseignent sur des événements de mauvaise qualité de l'air qui aurait touché un vaste territoire comme peut le faire la fumée des feux de forêt par exemple. La région météorologique de Québec s'étend bien au-delà du territoire de la ville de Québec, elle englobe une grande région sur la rive nord et sur la rive sud du Saint-Laurent, voir la section bleue de la carte ci-dessous.

4. Comment expliquer que *Environnement Canada*, *Québec* puisse faire des prévisions de qualité de l'air 24 heures à l'avance si le chauffage au bois est le principal facteur de mauvaise qualité.

Les prévisions de qualité de l'air d'Environnement Canada peuvent être comparées aux prévisions météo, c'est-à-dire que le modèle peut prédire en fonction des conditions « actuelle » quelles seront les conditions météo et celles de la qualité de l'air dans les prochaines heures. Les mesures sur le terrain que ce soient les données météo ou de qualité de l'air viennent calibrer ou corriger le modèle informatique et les prévisions. Comme pour les prévisions météo, les prévisions de la qualité de l'air sont plus précises à court terme qu'à long terme. Si vous avez des questions plus spécifiques sur la façon dont les prévisions de la qualité de l'air sont effectuées, je pourrai faire suivre vos questions à l'équipe responsable d'Environnement Canada.

5. Les vérifications effectuées par la Ville en janvier 2022 concernant le chauffage au bois en période de smog semblent donner les résultats escomptés (point -2). Serait-il possible de consulter les observations sur la qualité de l'air de la sonde Champigny pour les mois de janvier, février et mars 2023.

Malheureusement les données pour 2023 ne sont pas disponibles pour diffusion, la validation de ceux-ci n'étant pas complétée. Par contre, les données préliminaires non validées semblent en effet montrer un moins grand nombre d'heures de mauvaise qualité de l'air pendant les mois d'hiver. Il faut toutefois être prudent dans l'interprétation de ces données. Premièrement, car elles n'ont pas été validées, mais également comme l'a démontré le mois de février 2020, les conditions météorologiques jouent un rôle très important dans la dispersion des contaminants, ce qui peut influencer grandement le nombre et l'ampleur d'épisode de mauvaise qualité de l'air. Ainsi, il serait prématuré de juger comment les mesures pour limiter l'utilisation d'appareils de chauffage au bois ont affecté la qualité de l'air. Nonobstant la phrase précédente, il est certain que toute diminution de source d'émission dans un secteur va se résulter en une amélioration de la qualité de l'air, même s'il est actuellement hasardeux de quantifier cette amélioration avec les données disponible.

Marc-André Foucreault

Analyste au <u>réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec</u>

Direction de la surveillance de la qualité de l'air et du climat

Ministère de l'Environnement,

de la Lutte contre les changements climatiques,

de la Faune et des Parcs